



honoraires d avocat plus u'excessives

Par **TITI94**, le **06/04/2012** à **09:13**

Comme d'habitude une fois que le procès est gagné, l'avocat vous sort de sa manche une note d'honoraires complémentaire représentant pratiquement la quasi totalité des honoraires déjà facturées et payées, on passe du simple au double. C'est sur quand on n'a pas signé de convention d'honoraires sur résultat , l'avocat doit se mordre les doigts quand il facture au temps passé avec un taux horaire négocié de 150€ le quel est augmenté subitement dès la décision connue!

Comment peut on appeler cette pratique malhonnete?

Je compte bien saisir le batonnier de l'ordre des avocats pour dénoncer cette pratique et remettre l'avocat concerné à sa juste place

Merci de me donner votre avis

Par **youris**, le **06/04/2012** à **10:16**

bjr,
impossible de répondre avec si peu d'éléments.
aviez-vous demandé un devis ?
sinon le recours au batonnier est la procédure normale pour ce type de problème sans oublier qu'il s'agit d'une profession libérale.
cdt